



## REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRANOUX LES TAILLADES



### 4c. REGLEMENT GRAPHIQUE - 1/2000e PARTIE SUD

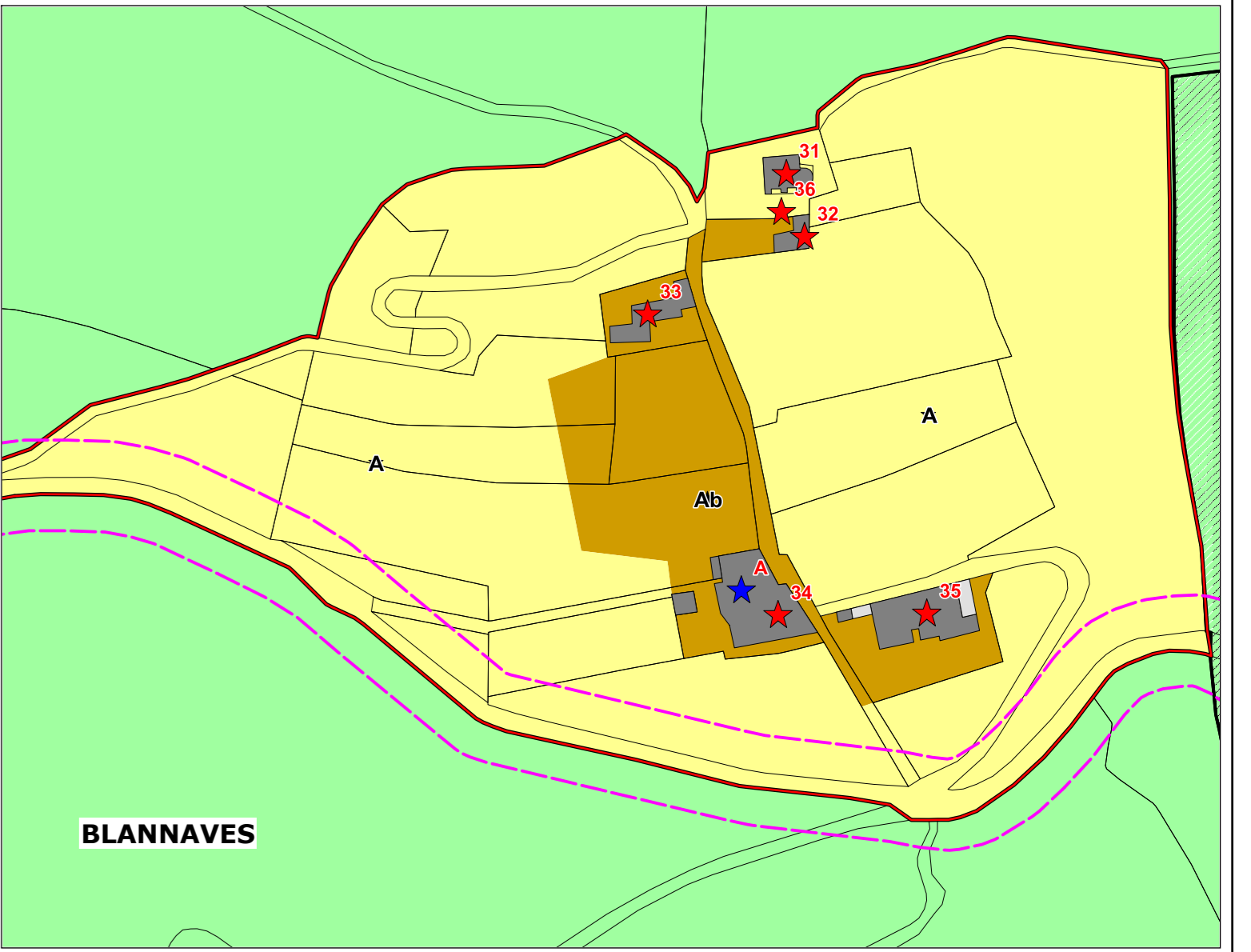

#### Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 20/06/2013  
Mise à jour n°1 du PLU par Arrêté de M Le Maire du 23/05/2019  
Révision générale du PLU prescrite par DCM du 17/06/2021  
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée par DCM du 20/06/2022  
Débat sur les orientations du PAD0 par DCM du 09/11/2022  
Arrêt du PLU par DCM du 06/06/2023  
Approbation du PLU par DCM du 27/02/2024

AM : Arrêté du Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE LE 27/02/2024

POULAIN URBANISME CONSEIL  
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN  
Email : contact@poulain-urbanisme.com



LE GARDON  
LA GRAND COMBE

- Recul par rapport aux routes départementales
- Élément patrimonial au titre du L151-19 du CU
- Élément pouvant changer de destination
- Espace Boisé Classé
- Espace paysager inconstructible L151-19 CU
- Orientation d'aménagement
- Périmètres de protection des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Éloignée
- Périmètre de Protection Rapprochée
- Périmètre de Protection Immédiate
- Zone agricole A
- Secteur agricole de Blannaves Ab
- Zone naturelle N
- Secteur naturel lié aux travaux du barrage Nb
- Secteur naturel de terriil Nc
- Secteur naturel protégé Np
- Secteur naturel touristique existant Nt
- Secteur naturel touristique en projet N1
- Zone urbaine patrimoniale et dense UA
- Zone urbaine dense du Galissard UB
- Zone urbaine mixte UC
- Zone urbaine à vocation principale d'habitat UD
- Secteur d'habitat en assainissement autonome Uda